

## **AVIS ENQUÊTE D'UTILITE PUBLIQUE**

**pour le prélèvement d'eau, autorisant son utilisation en vue de la consommation humaine, instaurant les périmètres de protection et les servitudes s'y rapportant pour les captages de "sapin 1 et sapin 2" sur la commune de SAINT-GERMAIN-LA-MONTAGNE.**

Une enquête d'utilité publique d'une durée de 15 jours sera organisée du **17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018 inclus** sur la commune de Saint-Germain-La-Montagne pour l'opération ci-dessus. La commune de Saint-Germain-La-Montagne est maître d'ouvrage du projet. Cette enquête relève du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et la procédure du code de la santé publique.

Le dossier pourra être consulté chaque jour ouvrable et aux heures d'ouverture habituelle de la mairie où les intéressés pourront :

- soit inscrire sur le registre, ouvert à cet effet, leurs déclarations au sujet du projet ;
- soit adresser par écrit leurs observations au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Germain-La-Montagne (42670) avant la clôture de l'enquête.

Monsieur Pierre FAVIER, géomètre-expert urbaniste honoraire, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public en mairie de Saint-Germain-La-Montagne les :

**lundi 17 septembre 2018 de 14 H 00 à 17 H 00**

**samedi 29 septembre 2018 de 10 H 00 à 11 H 00**

**lundi 1er octobre 2018 de 14 H 30 à 17 H 30**

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur après la clôture des formalités :

- soit à la mairie où s'est déroulée l'enquête publique
- soit à la Préfecture de la Loire - Pôle d'appui territorial -
- soit sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) sous la rubrique "Accueil > Publications > Enquêtes publiques >"